ESCAUT-LYS Contrat de Rivière ASBL
Dendre Contrat de rivière
Les Contrats de rivière
l'avenir

# Des contrats pour la vie des rivières

**Les contrats de rivière ont une mission de premier plan**, axée sur la mobilisation des acteurs concernés par la gestion de l'eau.

• **Francis HOSTRAETE**

Sortir de l'ombre et porter au grand jour les actions entreprises : c'est l'objectif majeur de cette publication axée sur les « contrats de rivière », deux en particulier : ceux de l'Escaut & de la Lys, et de la Dendre.

L'encre du Contrat Rivière Dendre, dans sa première mouture, est la plus sèche : c'est au début des années nonante, déjà, que le CRD a été porté sur les fonts baptismaux, en devenant aussi un pionnier en Wallonie. Mais les difficultés rencontrées durant son enfance, « à une autre époque », ont sans doute reflété la timidité d'une série d'acteurs potentiels (en lien avec des enjeux industriels ?) à ouvrir les yeux et à afficher leur volonté de résoudre les problèmes, à l'époque surtout liés aux pollutions. L'eau a coulé sous les ponts. Les sensibilités ont évolué. Le contexte économique a changé. Le Contrat de Rivière Dendre a finalement retrouvé la vie voilà trois ans.

### Les domaines d'action ne manquent pas

Aujourd'hui, les « contrats de rivière » (il y en a plus d'une dizaine en Wallonie) s'imposent presque comme des évidences, même si leur action reste encore parfois méconnue. Cette situation tient sans doute à la nature même de l'objectif des « contrats de rivière ». Il s'agit avant tout de structures qui amènent du liant dans les relations entre les différents acteurs désignés « officiellement » pour la gestion de l'eau, à commencer par les pouvoirs publics.

*« Le rôle d'un contrat de rivière est d'abord d'amener les gens autour d'une même table afin de trouver des solutions pour résoudre différents problèmes »* expliquent Maxime Colin, Franck Minette et Louis Brennet (respectivement : coordinateurs des contrats de la Dendre et Escaut-Lys ; chargé de communication au sein du contrat Escaut-Lys).

*« La gestion de l'eau est devenue particulièrement complexe et un contrat de rivière constitue une réponse afin que les différentes structures coordonnent leurs actions dans un même objectif visant à la qualité de l'eau. Le contrat de rivière devient une structure ressource dans le cas de problèmes, par exemple mis en évidence par des citoyens.*

*Le contrat de rivière est un lien ; il établit des synergies. »*

La particularité du contrat de rivière tient donc d'abord à sa dimension communicationnelle et participative.

*« Un contrat de rivière est une structure qui vise à réunir, de manière volontaire, les différents acteurs publics ou privés concernés par la gestion de l'eau, pour un même bassin-versant »* : ainsi se définit lui-même le Contrat Rivière Dendre, par exemple.

*« Ensemble, ils doivent définir et mettre en œuvre des actions concrètes visant à protéger et restaurer les cours d'eau et leurs abords ainsi qu'à valoriser les ressources en eau du bassin. »*

*« La qualité des eaux, les risques liés aux inondations, la conservation de la nature, la gestion des paysages, le tourisme et les loisirs, l'information et la sensibilisation du public… sont autant de thèmes abordés. »*

Les objectifs, de Comines à Enghien en passant par Frasnes, sont identiques, que l'on soit en bord de Lys, d'Escaut ou de Dendre.

Ils se déclinent globalement de la manière suivante : améliorer la qualité des eaux, lutter contre les inondations, informer et sensibiliser la population (notamment via des actions dans les écoles), protéger le patrimoine naturel, lutter contre les plantes invasives, valoriser le patrimoine culturel et historique lié à l'eau, promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, favoriser des activités économiques (ou touristiques) respectueuses aussi des milieux aquatiques.

Les champs d'action sont donc vastes (quelques zooms en témoignent, dans les pages qui suivent). Et interactifs. Souvent aussi transfrontaliers, car les rivières n'ont que faire des barrières placées par les hommes. Les accents peuvent évidemment aussi différer d'un contrat à l'autre, en fonction des attentes locales et de la physionomie des bassins.

Constitués en ASBL, les « contrats de rivière » sont financés solidairement par les Communes, les Provinces et la Région. Sur base de diagnostics précis, les « contrats de rivière » élaborent et concrétisent ensuite des programmes d'action évalués après trois ans.

Mais c'est au quotidien, dans les gestes de tout un chacun, que les contrats de rivière veulent d'abord agir. ■

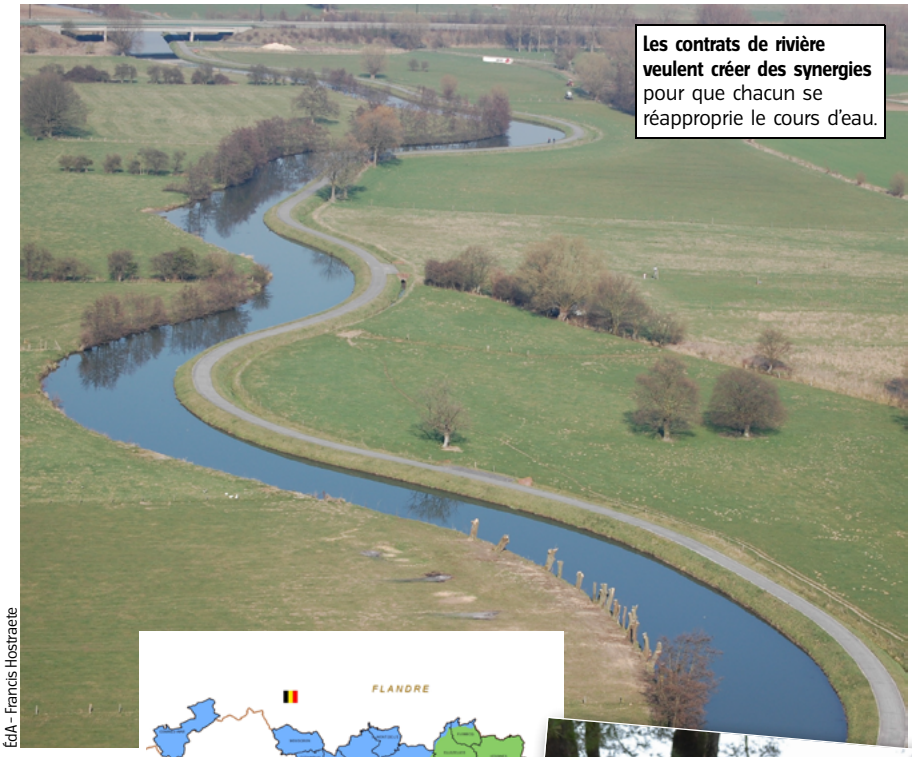

ÉdA - Francis Hostraete

**Les contrats de rivière veulent créer des synergies** pour que chacun se réapproprie le cours d'eau.

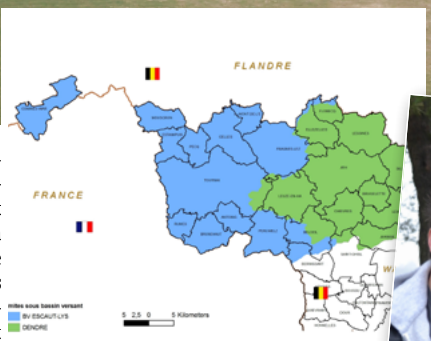

**« Le rôle d'un contrat de rivière est d'abord d'amener les gens autour d'une même table »**

## Deux contrats en HO

Le Hainaut occidental est couvert par deux « contrats de rivière ». La structure du contrat Escaut-Lys (fondé en mars 2011) est présidée par Philippe Robert, tandis que celle du contrat Dendre est placée sous la présidence de Jean-Pierre Denis.

Les communes d'Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Comines-Warneton, Estaimpuis, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Tournai, Rumes soutiennent le contrat de rivière Escaut-Lys.

Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Lessines et Silly unissent leurs efforts autour du contrat de rivière Dendre. ■

GESTION

# On ne pourra plus bétonner !

**Longtemps, la gestion des cours d'eau** consistait seulement à faciliter les écoulements. Désormais, il faudra aussi penser «nature».

• François DESCY

Com.

**Estimation de la qualité d'un cours d'eau** lors d'une formation initiée par le Contrat de Rivière Escaut-Lys.

Qui sont les gestionnaires des cours d'eau? Quels sont leurs devoirs et leurs droits? Quelles règles de base le riverain doit-il respecter le long des cours d'eau?

Telles sont quelques-unes des questions abordées dans un document pour le grand public, en cours de préparation du côté du *Contrat de Rivière Escaut-Lys*.

Mais ce document ne sera peut-être pas finalisé. Car des changements majeurs s'annoncent dans la perspective de la mise en œuvre d'une directive-cadre de l'Europe, avec une première échéance en 2015.

### Des poissons, des plantes, des insectes...

Selon Franck Minette, coordinateur du *Contrat Rivière Escaut-Lys*, c'est un virage à 180 degrés que les gestionnaires de nos cours d'eau vont devoir opérer.

*«Actuellement, leur mission est simple: faciliter l'écoulement de l'eau, en éliminant les obstacles, de sorte que les cours restent dans leurs lits. Les gestionnaires ont donc été formés à envisager des cours d'eau rectilignes, bien curés, sans arbres. C'est aussi la vision qu'en a le citoyen. Et comme l'entretien automatique des cours d'eau n'est pas dans la culture, on n'intervient la plupart du temps qu'à la demande d'un riverain ou en cas d'urgence, une inondation par exemple...»*

Premier problème: le calibrage des cours d'eau n'a pas changé mais il y a beaucoup plus d'eau qu'avant. *«Il ne suffit donc plus de curer,* observe Franck Minette. *Pourquoi y a-t-il davantage d'eau? Parce que les pluies sont plus fréquentes et plus violentes. Parce que, avec le développement des moyens mécaniques depuis la Deuxième Guerre mondiale, on a tellement mis de drains dans les champs, on a tellement bétonné...»*

Second problème: l'Europe va exiger des plans de gestion par bassin hydrographique, lesquels envisagent des améliorations substantielles en matière de qualité de l'eau, en matière de biotopes et en matière de morphologie.

*«En 2015, tous les cours d'eau seront censés être en bon état, c'est-à-dire sans métaux lourds ni pesticides et nitrates, mais avec des poissons, des plantes, des insectes,* explique Franck Minette. *Il faudra aussi favoriser les méandres parce que ceux-ci favorisent la diversité des habitats. Bref il faudra que nos cours d'eau retrouvent des espaces de liberté, bien que l'on soit dans un pays où il n'y a pas beaucoup de place.»*

### «Traversée de Tournai : tout est techniquement possible»

Si tout cela semble envisageable pour les cours d'eau non-navigables, est-ce possible pour les fleuves, rivières et canaux sur lesquels les bateaux, les bacs et les radeaux peuvent circuler? Quid par exemple de l'Escaut et de la traversée de Tournai?

*«Techniquement, tout est possible, et sans surcoût,* affirme Franck Minette, qui a pas mal travaillé en France. *Pour la traversée de Tournai, le projet actuel consiste à mettre des cailloux tout le long, ce qui est contraire au principe de* trame bleue *et de maillage écologique. Alors que, par exemple, comme cela a été fait à Gand, il est possible de suspendre des boudins contenant de la terre, dans lesquels des tas de choses peuvent pousser... On pourrait aussi avoir des quais à hauteur du fleuve...»*

Bref, et même si l'échéance de 2015 pourra être retardée (pour autant que des justifications soient apportées), *«il faudra mener un gros travail de sensibilisation des pouvoirs publics et des riverains, pour expliquer par exemple qu'un arbre qui tombe dans un cours d'eau est plutôt une bonne chose qu'une mauvaise».* Ce sera l'une des missions futures des *Contrats Rivière*. ■

## «Même méthodologie pour tous»

Pour Olivier Desteucq, attaché à la Direction des cours d'eau non navigables du Service public Wallonie, les *PARIS – Programmes d'actions sur les rivières par une approche Intégrée et sectorisée* – sont *«intéressants».*

*«Les gestionnaires des cours d'eau n'avaient pas attendu l'Europe pour évoluer mais, ce qui est nouveau, c'est que nous avons aujourd'hui un cadre, avec une même méthodologie et une même base de travail pour tous».*

Assez nouveau aussi: *«Avant, il n'y avait pas trop d'échanges entre gestionnaires. En collaboration avec des universités, on a par exemple découpé les cours d'eau en secteurs d'environ 2 km de long. Ces secteurs ont été décrits : le bâti, les prairies, les forêts etc. On va maintenant identifier les enjeux, les priorités et les objectifs de gestion. Avant, la loi ne nous obligeait qu'à l'écoulement des eaux, pour éviter les inondations. D'où les bétonnages. Désormais, on ne peut plus bétonner. On doit restaurer la circulation des poissons, on doit envisager des perspectives socio-économiques, tels le camping et la pêche.»*

Pour Olivier Desteucq, les applications informatiques qui seront initiées apporteront des plus. *«Toutes les données seront encodées de sorte que chacun aura une vue de ce qui se passe en amont et en aval. Le grand public y aura accès, ce qui nous permettra de le sensibiliser.»*

Des bruits de couloir disent que les Communes pourraient perdre la gestion des cours d'eau de troisième catégorie, et que le rôle des wateringues serait limité aux seuls fossés : qu'en est-il ?

Selon notre interlocuteur, non seulement les wateringues garderaient leurs compétences (lire le *Vite dit*), mais celles-ci seraient même élargies à la gestion des inondations. Cela doit encore être avalisé par le *politique.*

Quant aux Communes, qui gèrent un total de 5 000 km de cours d'eau en Wallonie, elles voudraient se défaire de cette mission au profit des Provinces, mais cette volonté se heurterait à une question de moyens financiers. Les Provinces seraient d'accord de prendre le relais, à condition de recevoir des moyens supplémentaires, mais il n'y a pas d'accord à ce niveau-là. ■

F.D.

**Curage d'un cours d'eau voûté à Kain.** À l'avenir, il faudra être plus délicat...

## VITE DIT

### Cinq catégories, plusieurs gestionnaires

En Wallonie, la gestion des cours d'eau est répartie entre plusieurs gestionnaires. **Cours d'eau navigables :** Service public Wallonie. **Cours d'eau non navigables, première catégorie** (les parties du cours d'eau en aval du point où le bassin hydrographique atteint au moins 5 000 ha) : SPW. **Deuxième catégorie** (ce qui n'est ni en première ni en troisième catégorie) : Hainaut ingénierie technique (ancien service voyer de la Province de Hainaut). **Troisième catégorie** (ce qui est en aval de leur origine, tant qu'ils n'ont pas atteint la limite de la commune où est située cette origine) : les Communes. **Cours d'eau non classés** (depuis la source jusqu'au point où le bassin versant fait 100 ha) : les riverains.

### Wateringues

Une wateringue est une association de propriétaires instituée en vue de la réalisation, sur un territoire donné, d'un régime des eaux favorable à l'agriculture et à l'hygiène ainsi que pour la défense des terres contre l'inondation. Les wateringues peuvent être compétentes pour les trois dernières catégories de cours d'eau. La Région wallonne compte 45 wateringues actives qui entretiennent 18 800 ha, dont 13 000 de terres agricoles. Elles sont surtout concentrées dans le bassin de l'Escaut.

### Devoirs du gestionnaire

On lira par ailleurs que les devoirs du gestionnaire vont évoluer. Mais, déjà aujourd'hui, le riverain d'un cours d'eau qui passe dans sa propriété, outre le fait qu'il ne peut pas gêner les écoulements, doit respecter un certain nombre de prescrits environnementaux : épurer les eaux usées, éviter le stockage de fumier, de bois, de terres, de... tonte de pelouse etc. à proximité du cours d'eau, ne pas pulvériser de produits phytopharmaceutiques dans une zone tampon...



AGRICULTURE

# S'abreuver sans approcher le cours d'eau

**Le parc naturel du Pays des Collines aide les agriculteurs à placer des pompes à museau** afin de permettre au bétail de boire, en le tenant écarté du ruisseau.

• Pascal LEPOUTTE

Com

**L'agriculteur est associé à la pose de la pompe.** Le bétail altérant la qualité de l'eau, une bonne clôture s'impose.

Depuis le 17 octobre, reposant sur la directive-cadre européenne, un arrêté du gouvernement wallon interdit totalement l'accès du bétail aux cours d'eau, tout en organisant l'obligation de clôturer les terres pâtures situées en bordure de ces derniers.

### Une petite compensation est demandée

*«Les impacts de l'accès direct du cheptel sont en effet multiples : dégradation physique des berges, problème de sédimentation et réduction de la vie aquatique, pollution par les déjections solides et liquides, eutrophisation de l'eau... sans parler du risque de chute par glissade ou de maladies comme la douve du foie,* explique Hervé Lust. Avec son collègue Steven Mespouille, ce bachelier en agronomie gère, entre autres, depuis 2012, le projet «Pompes à museau» au Parc naturel du Pays des Collines, : *«Nous avions en quelque sorte anticipé la législation. Ellezelles et Flobecq comptent en effet encore plusieurs petits éleveurs qui mettent deux ou trois bêtes en prairie en les laissant se débrouiller...»*

Dans un premier temps, en partenariat avec le contrat-rivière Dendre, les zones où le bétail peut avoir accès aux cours d'eau sont ciblées dans les communes qui forment le territoire du Parc.

Après ce gros travail de repérage, poursuit Hervé *«on propose à des agriculteurs concernés le prêt gratuit d'une ou deux pompe(s) à museau* – un dispositif permet d'alimenter douze à treize bovins – *maximum. Nous allons avec eux sur le terrain. La première condition, c'est qu'ils clôturent le cours d'eau, mais on leur demande également de s'engager dans un de nos autres projets : planter des haies ou des vergers, creuser une mare dans leur prairie, poser des nichoirs dans les bâtiments agricoles, etc.»*

Steven s'occupe alors, avec l'aide de l'agriculteur (et éventuellement de son «télescopique»), de la pose de la pompe à museau : celle-ci est fixée sur des pieux en bois. En cherchant à boire, l'animal, une fois qu'il en a acquis l'habitude, actionne une pompe mécanique que relie au ruisseau un tuyau se terminant par une crépine à clapet anti-retour. Pendant l'hiver, l'appareil doit être démonté par le fermier.

### Des subsides pour les agriculteurs

Le placement a débuté au printemps dernier. Dix pompes sont déjà opérationnelles : huit à Ellezelles, une à Flobecq et une autre dans l'entité de Frasnes-lez-Anvaing. Sept autres installations sont déjà programmées pour 2014.

Dans le cadre de ce projet pilote, le Parc naturel a acheté vingt-cinq pompes, d'une valeur estimée entre 200 et 300 euros. Dans un an, toutes auront sans doute été placées dans le Pays des Collines.

Les autres agriculteurs obligés de poser des clôtures en bordure des cours d'eau, qui n'ont pas été retenus ou qui n'habitent pas cette belle région, ne sont pas pour autant oubliés. Ils peuvent en effet bénéficier, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, d'une subvention pour le placement d'une clôture (1,65 € par mètre courant), d'un abreuvoir type pompe à museau (350 €s) ou d'un abreuvoir type «bac» (700 €).

Le nombre maximum d'abreuvoirs «subventionnés» est calculé en fonction de la superficie de la prairie.

Les travaux doivent être facturés au plus tard le 31 mars 2014 pour les zones prioritaires – aucune n'est située chez nous – et pour le 31 décembre 2014 au plus tard pour les autres.

Mieux vaut donc ne pas trop tarder... ■

## Grâce à une appli, la réponse sur-le-champ

*«Je suis agriculteur. Puis-je pulvériser les cultures de ma voisine?»* s'interroge, avant de sortir son GSM et de remonter dans son tracteur, le fermier Playmobil du petit film de promotion pour *Agr'Eau*, site internet et application pour smartphones lancés par la Région wallonne afin d'aider les acteurs du monde agricole à mettre en place l'ensemble des mesures de protection de la qualité de l'eau.

Lors de la présentation au salon Agribex de ce nouvel outil informatique *«au service des usagers»*, le ministre wallon de l'Environnement Philippe Henry rappelait qu'avec la mise en œuvre de nombreuses directives européennes parfois contraignantes (l'extension des zones vulnérables pour le nitrate, le programme de réduction des pesticides, l'installation de clôtures le long des cours d'eau évoquée ci-dessus, etc.) concernant la qualité de l'eau et sa préservation, *«il est parfois compliqué pour ceux qui doivent appliquer ces mesures de s'y retrouver!».*

Com

**Tous les agriculteurs ne se rendent pas encore sur leur champ ou dans leur étable avec un smartphone ou une tablette,** mais cela viendra... Nos voisins hollandais seraient déjà à la pointe en matière d'applications agricoles.

D'où l'utilité pour les agriculteurs sensibles aux nouvelles technologies d'avoir accès à *«cet outil qui intègre toutes ces dimensions du point de vue de la politique de l'eau.»*

### En quelques clics

Agr'Eau, c'est donc un site internet (www.agreau.be) et un site mobile mais surtout une application (gratuite) à télécharger directement sur son smartphone et sa tablette pour un accès illimité.

«L'appli» est actuellement disponible sur Android bientôt sur iPhone et Windows Phone.

Rien de mieux qu'un exemple concret : l'agriculteur, sur son tracteur, se pose une question relative à l'épandage. Il ouvre l'application «Agr'Eau» et huit options apparaissent sur l'écran : épandage, phytos, Cipan, érosion, stockage, bords d'eau, fertilisation et liaison du sol. Le fermier clique sur la première : il doit d'abord indiquer s'il se trouve ou non en zone vulnérable. Si c'est le cas, six nouvelles propositions apparaissent. Il choisit *«À quelle période puis-je épandre?»*, puis *«sur mes champs»* : un calendrier coloré lui fournit alors toutes les indications en fonction de la nature de l'épandage. *«Il s'agit de réponses relativement courtes parce qu'on se trouve sur le terrain»,* précise Jean Marot, de la FWA ».

Cet outil novateur évoluera régulièrement. Et on imagine déjà une infinité de possibilités d'utilisation pour bien d'autres publics. ■

P.I .

RÉSERVE NATURELLE

# La biodiversité entretenue aux Bas Prés

**Le Contrat rivière Dendre et ses partenaires** ont entrepris des «journées de gestion» dans la réserve des Bas Prés de la Dendre.

● **Fanny GEERAERTS**

**Couper des arbres et en laisser d'autres, creuser des mares :** les élèves de Condorcet ont participé à cet entretien.

EdA - 20286721674

Deux petits étangs entourés de hautes herbes et d'arbres, à l'état sauvage. C'est ce que le promeneur du RAVeL perçoit des « Bas Prés de la Dendre ». Or, cet ancien site du Cramu (ancêtre du parc à conteneurs), situé le long de la Dendre canalisée entre Ath et Rebaix, est une réserve naturelle. Sur un peu plus de quatre hectares s'étendent des zones de saulaie, mégaphorbiaie (zone humide riche en plantes de grandes dimensions), magnocariçaie (marécages) et autres roselières.

Celles-ci ont eu droit à un entretien complet, début décembre, par une trentaine de bénévoles du Contrat rivière Dendre, des associations « Choc Nature » et « Ardenne et Gaume » ainsi que des étudiants bachelier « Forêt et Nature » de l'HEPH Condorcet.

« *La nature a horreur du vide,* commente Christophe Bauffe, maître assistant de la Haute école et membre d'Ardenne et Gaume. *Dès qu'une zone est « abandonnée », qu'elle ne fait pas l'objet d'une gestion régulière, elle évolue vers la forêt. Or, une réserve naturelle est une photo d'une zone faite à un moment donné. Il faut donc la « dépoussiérer » régulièrement pour conserver sa diversité de faune et de flore.* »

Depuis la création de la réserve en 2000 les journées de gestion ont été rares. « *Le site avait en quelque sorte été mis sous cloche. Il était temps d'agir.* »

### Postez-vous sur le mirador

L'équipe sur place a eu fort à faire pour nettoyer ce petit site protégé, qui offre une belle diversité de milieux. « *Nous sommes venus en nombre, avec des spécialistes et du matériel adapté, comme des broyeurs. Nous avons dû couper de la végétation et recreuser plusieurs petites mares pour restaurer l'écosystème. La végétation tombe dans les mares, qui dès lors ont une profondeur de moins en moins importante. On pourrait penser que les deux étangs suffisent, mais ils n'attirent pas les mêmes espèces. Les tritons préfèrent les petits bassins d'eau, alors que les grenouilles se retrouvent dans les plus grands. Chaque chambre doit être adaptée à la famille qui y vit. Les élèves ont pu observer plusieurs espèces : des orvets, des grenouilles rousses... Mais aussi apprendre à manipuler le matériel, à coordonner une équipe, à se poser les bonnes questions. Pourquoi faut-il garder des tas de branches ? Quelle quantité de la roselière faut-il couper ?* »

La réserve abrite donc une mosaïque d'habitats et de partenariats.

Ces journées de gestion terminées, le site pourra désormais accueillir des activités « nature » à l'occasion, mais ne sera pas ouvert au public en permanence, pour en être protégé. Toutefois, les passionnés peuvent se poster dans le mirador d'observation, accessible depuis le RAVeL, dans l'espoir d'apercevoir des libellules, poules d'eau, cygnes, martin pêcheurs et autres roussesrolles.

Le Contrat rivière Dendre travaille à la création d'un plan de gestion des Bas Prés, qui devrait comprendre un entretien annuel. Un inventaire de ce type de zones à préserver est également en cours. ■

## Ardennes et Gaume en Wapi

Créée en 1941, Ardenne et Gaume est une ASBL qui a pour objectif la défense et la gestion des patrimoines naturel et paysager.

C'est ainsi qu'à Ath, Ardennes et Gaume s'est associée en 2000 avec la ville et CHOC Nature pour gérer la réserve naturelle des Bas-Prés de la Dendre, site intéressant pour sa diversité floristique et faunistique.

L'association veut participer au maillage écologique de la Dendre c'est-à-dire à la protection de quelques zones humides depuis le Parc Pairi Daiza à Brugelette jusqu'aux Prés Rosières à Deux-Acren en passant par le site des carrières de Maffle et de Lessines.

Une antenne de l'ASBL existe en Wallonie picarde. Elle est actuellement établie à Lessines.

> www.ardenne-et-gaume.be
cldeschuyteneer@base.be


## Ce supplément vous est offert par les Contrats de Rivière du Hainaut occidental et l'Avenir

**Contrat de Rivière Escaut-Lys asbl**
Rue des Sapins, 31 - 7603 Bon-Secours
069 77 98 82

Email : contact@crescautlys.be
www.crescautlys.be

**Partenaires :**
SPW, La Province de Hainaut, les communes d'Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Comines-Warneton, Estaimpuis, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Tournai, Rumes.

**Contrat Rivière Dendre asbl**
Rue de l'Agriculture, 301 - 7800 Ath
Tel : 0483/043 477 - 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com
www.contratrivieredendre.be

**Partenaires :**
SPW, Province de Hainaut, Communes d'Ath, Beloeil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Lessines et Silly.